

Interpellation urgente

### Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ?

L'APEMS de Béthusy, destiné principalement aux enfants de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> Harmos du bâtiment scolaire de Mon-Repos, a été inauguré en mai 2015. Cet APEMS dispose d'une grande cour dans laquelle les enfants peuvent jouer pendant les moments de pause. Or, depuis le début de cette année scolaire 2016-2017, les enfants n'ont plus le droit de jouer dans cet espace à des jeux émettant des bruits comme le foot, le jeu du loup, etc. Pour pouvoir s'ébattre à l'extérieur en toute liberté de mouvement, ils vont désormais devant le bâtiment scolaire de Béthusy et en particulier entre les escaliers dudit collège et l'avenue Edouard-Payot. Cet endroit situé entre des escaliers et une route est éminemment dangereux pour des enfants âgés de 6 ans à 10 ans. La raison de cette interdiction serait qu'apparemment des voisins se seraient plaints du bruit des enfants dans la cour.

Sur la base de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

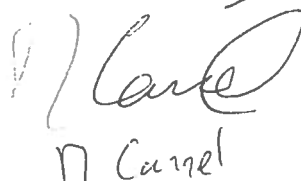
1. Qui a pris la décision d'interdire aux enfants de jouer dans la cour de l'APEMS de Béthusy?
2. Pour quelles raisons et sur quelles bases cette décision a-t-elle été prise?
3. Quel temps moyen les enfants passent-ils dans la cour durant une journée, en été ou en hiver ?
4. La ville de Lausanne a-t-elle elle-même pris des mesures des nuisances sonores?
5. Lors de la mise à l'enquête de l'APEMS, y avait-il eu des oppositions à la construction de celui-ci et de la cour?
6. Quelles sont les règles définissant ce qui pourrait être des nuisances sonores autour des bâtiments scolaires et parascolaires en ville ?
7. L'endroit où les enfants peuvent désormais jouer est-il adéquat et conforme aux normes de sécurité ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

Florence Bettschart-Narbel

Groupe PLR

Lausanne, le 6 septembre 2016

  
N. Carrel